

**« ZETES INDUSTRIES »**

société anonyme

Société anonyme ayant fait appel public à l'épargne  
à Evere (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3/b4  
T.V.A. BE 425.609.373. RPM Bruxelles

**Assemblée générale ordinaire**

- 1. Présentation des activités du Groupe Zetes**
- 2. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
- 3. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
- 4. Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
- 5. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf et affectation du résultat.**
- 6. Décharge aux administrateurs.**
- 7. Décharge au commissaire.**
- 8. Emoluments du conseil d'administration.**
- 9. Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des Sociétés.**

L'AN DEUX MILLE DIX.

Le vingt-six mai,

A Evere, Rue de Strasbourg 3, Da Vinci Science Park.

S'EST REUNIE :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme « **ZETES INDUSTRIES** », société anonyme faisant appel public à l'épargne, ayant son siège social à Evere (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3/b4, immatriculée au registre des personnes morales, sous le numéro d'entreprise RPM Bruxelles 0425.609.373.

Constituée sous la dénomination "C. and P. Technology" suivant acte reçu par Maître Jean Remy, Notaire ayant résidé à Uccle le vingt six mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre, publié aux annexes au Moniteur belge sous le numéro 1618-1; dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises, et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, de résidence à Bruxelles, le vingt-sept mai deux mille neuf, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du onze juin suivant, sous le numéro 09081202 .

**BUREAU.**

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

Sous la présidence de : Monsieur JACQUES Jean François Marie, domicilié à B - 1410 - Waterloo, avenue de l'Automne, 23, titulaire de la carte

d'identité numéro 590-2341158-85.

Lequel nomme en qualité de secrétaire : Monsieur LAMBERT Pierre Louis, domicilié à Place Victor Horta, 84 à B – 1348 – Louvain-la-Neuve, titulaire de la carte d'identité numéro 590-5642466-02.

L'assemblée désigne en qualité de scrutateurs : le Président et le Secrétaire.

### COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

1/ L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre d'actions dont chacun se déclare propriétaire et le cas échéant l'identité de leur(s) mandataire(s), sont repris en une liste de présences signées par eux ou leur(s) mandataire(s), laquelle après avoir été contresignée « ne varietur » par le Président et le Secrétaire, demeurera ci-annexée.

En conséquence la comparution des actionnaires est définitivement arrêtée comme indiqué en ladite liste de présences, soit des actionnaires représentant ensemble deux millions cent septante deux mille cinq cent trente neuf (2.172.539) actions donnant droit chacune à une voix.

Outre les actions qui ne sont pas représentées, soit trois millions deux cent dix-sept mille cent septante cinq (3.217.175) actions.

Une liste distincte a été établie pour les titulaires de droits de souscriptions nominatifs. L'original en demeurera également ci-annexé.

2/ Outre le Président, sont présents en vue de répondre aux questions qui leur seraient posées, les administrateurs suivants (les autres s'étant excusés préalablement par écrit) :

- Monsieur Pierre LAMBERT, prénommé
- Monsieur Alain WIRTZ
- Monsieur Alexandre SCHMITZ
- Monsieur Olivier GERNAY et
- Monsieur Paul JACQIES, tous plus amplement nommés dans la liste de présence des administrateurs, signée par eux et qui demeurera ci-annexée

3/ Le Commissaire est présent en la personne de Monsieur Thierry DUPONT (Thierry Marc), (titulaire de la carte d'identité numéro 590-2058220-03), administrateur de la société civile existant sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée « RSM, Reviseurs d'Entreprises », ayant son siège social à B-1932 Zaventem – Lozenberg 22 b2, (RPM Bruxelles 0429.471.656).

4/ En conséquence, après vérification par le Bureau, la comparution est définitivement arrêtée comme acté ci-dessus.

### PROCURATIONS

L'ensemble des procurations sous seing privé d'actionnaires reçues, soit 2 pièces, restera annexé au présent procès-verbal, sous forme de 2 originaux et 0 fax.

### EXPOSÉ.

Le Président expose et acte ce qui suit :

I. La présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour :

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a large 'h', a signature that appears to be 'P. Lambert', another signature that looks like 'A. Wirtz', and a final signature that is more stylized and difficult to decipher, possibly 'T. Dupont'.

## I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. **Présentation des activités du groupe Zetes.**
2. **Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
3. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
4. **Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.**
5. **Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au trente et un décembre deux mille neuf et affectation du résultat.**

*Proposition de décision:* approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en millier d'euros) :

Bénéfice de l'exercice: un million trois cent onze mille quatre cent quatre euros :	€ 1.311.404, 00-
Bénéfice reporté exercice précédent :un million quatre cent quatre mille deux cent trente-neuf euros :	€1.404.239,00-
Résultat à affecter :deux millions sept cent quinze mille six cent quarante-trois euros :	€ 2.715.643,00-
Prélèvement réserve légale : soixante cinq mille cinq cent septante euros :	€ 65.570,00-
Dividende brut aux actions : à déduire un million neuf cent quarante mille deux cent nonante-sept euros	€ 1.940.297,00-
Solde du bénéfice reporté : sept cent neuf mille sept cent septante-six euros :	€ 709.776,00-

soit un dividende brut de trente-six cents (€ 0,36-) par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de vingt-sept cents (€ 0,27-) par action ordinaire et zéro virgule trois cent six euro (€ 0,306-) par action VVPR.

### 6. **Décharge aux administrateurs:**

*Proposition de décision:* donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.

### 7. **Décharge au commissaire:**

*Proposition de décision:* donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.

### 8. **Emoluments du conseil d'administration.**

*Proposition de décision:* approuver les émoluments du conseil d'administration pour l'exercice deux mille dix : rémunération annuelle de huit mille euros (€ 8.000,00-) par administrateur non-exécutif et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, rémunération de mille euros (€ 1.000,00-) pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

### 9. **Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés.**

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the right and several smaller ones on the left.

\*\*\*\*\*

II. La présente assemblée générale ordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour ci-dessus, comme suit :

- ◆ En ce qui concerne les actions au porteur, au moyen d'avis de convocation, contenant l'ordre du jour, parus dans le Moniteur belge du 23 avril deux mille dix.
- ◆ En ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, par courrier ordinaire le 10 mai deux mille dix.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires ont pu être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société ([www.zetes.com](http://www.zetes.com)), à partir du 23 avril deux mille dix.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée également aux commissaire et administrateurs. Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le bureau a aussi pris note de la liste des actions ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès des organismes suivants : FORTIS BANQUE et KBC BANK.

Le bureau a enfin, prenant en considération les mentions de la convocation, constaté que la société avait pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires et les titulaires d'autres titres nominatifs visés à l'article 533 du Code des Sociétés, aient pu prendre connaissance, conformément à la loi, des documents prévus aux articles 120 et 553 du Code des Sociétés.

III. Il résulte de la liste de présence que deux millions cent septante deux mille cinq cent trente neuf (2.172.539) actions de capital sont représentées à l'assemblée, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer valablement sur son ordre du jour,

IV. Le Président déclare et constate que les formalités prévues par l'article 21 statuts et l'article 536 du Code des sociétés pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

#### **CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE.**

Tout ce qui précède ayant été vérifié par le Bureau, l'assemblée générale constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour, qu'elle aborde ensuite.

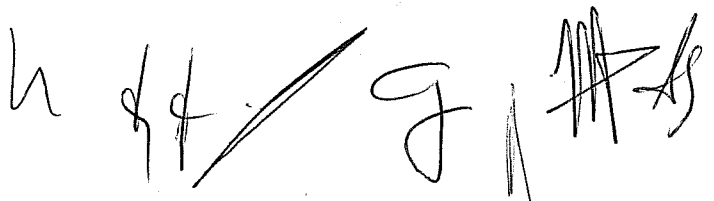
#### **QUESTIONS**

Le Président invite les participants qui le souhaitent à poser leur question sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

#### **MODALITES DE SCRUTIN.**

Le Président invite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, par vote à main levée.



**RESOLUTIONS.**

Le président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'assemblée adopte successivement les résolutions suivantes :

**I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****1. Présentation des activités du groupe Zetes.**

Le Conseil d'Administration présente les activités du Groupe.

**2. Rapports de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf et du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf, ainsi qu'aux comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf**

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

Les rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

**3. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au trente et un décembre deux mille neuf et affectation du résultat.**

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice: un million trois cent onze mille quatre cent quatre euros :	€ 1.311.404,00-
Bénéfice reporté exercice précédent :un million quatre cent quatre mille deux cent trente-neuf euros :	€1.404.239,00-
Résultat à affecter :deux millions sept cent quinze mille six cent quarante-trois euros :	€ 2.715.643,00-
Prélèvement réserve légale : soixante cinq mille cinq cent septante euros :	€ 65.570,00-
Dividende brut aux actions : à déduire un million neuf cent dix six cent cinquante-cinq euros	€ 1.910.655,00-
Solde du bénéfice reporté : sept cent trente neuf mille quatre cent dix-huit euros :	€ 739.418,00-

soit un dividende brut de trente-six cents (€ 0,36-) par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de vingt-sept cents (€ 0,27-) par action ordinaire et zéro virgule trois cent six euro (€ 0,306-) par action VVPR.

Le dividende sera payable à partir du 10 juin deux mille dix.

Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir toute démarche en vue d'effectuer ce paiement.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

\* Votes pour : Unanimité

\*\* Votes contre: ---

\*\*\* Abstentions: ---

**4. Décharge aux administrateurs:**

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

\* Votes pour : Unanimité

\*\* Votes contre: ---

\*\*\* Abstentions: ---

**5. Décharge au commissaire:**

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille neuf.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

\* Votes pour : Unanimité

\*\* Votes contre: ---

\*\*\* Abstentions: ---

**6. Emoluments du conseil d'administration:**

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration d'approuver les émoluments du conseil d'administration pour l'exercice deux mille dix de la manière suivante : rémunération annuelle de huit mille euros (€ 8.000,00-) par administrateur non-exécutif et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, rémunération de mille euros (€ 1.000,00-) pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

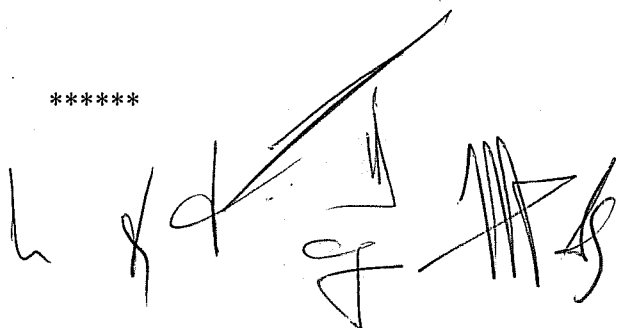
Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

\* Votes pour : Unanimité

\*\* Votes contre: ---

\*\*\* Abstentions: ---

\*\*\*\*\*

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature on the left and several smaller ones on the right.

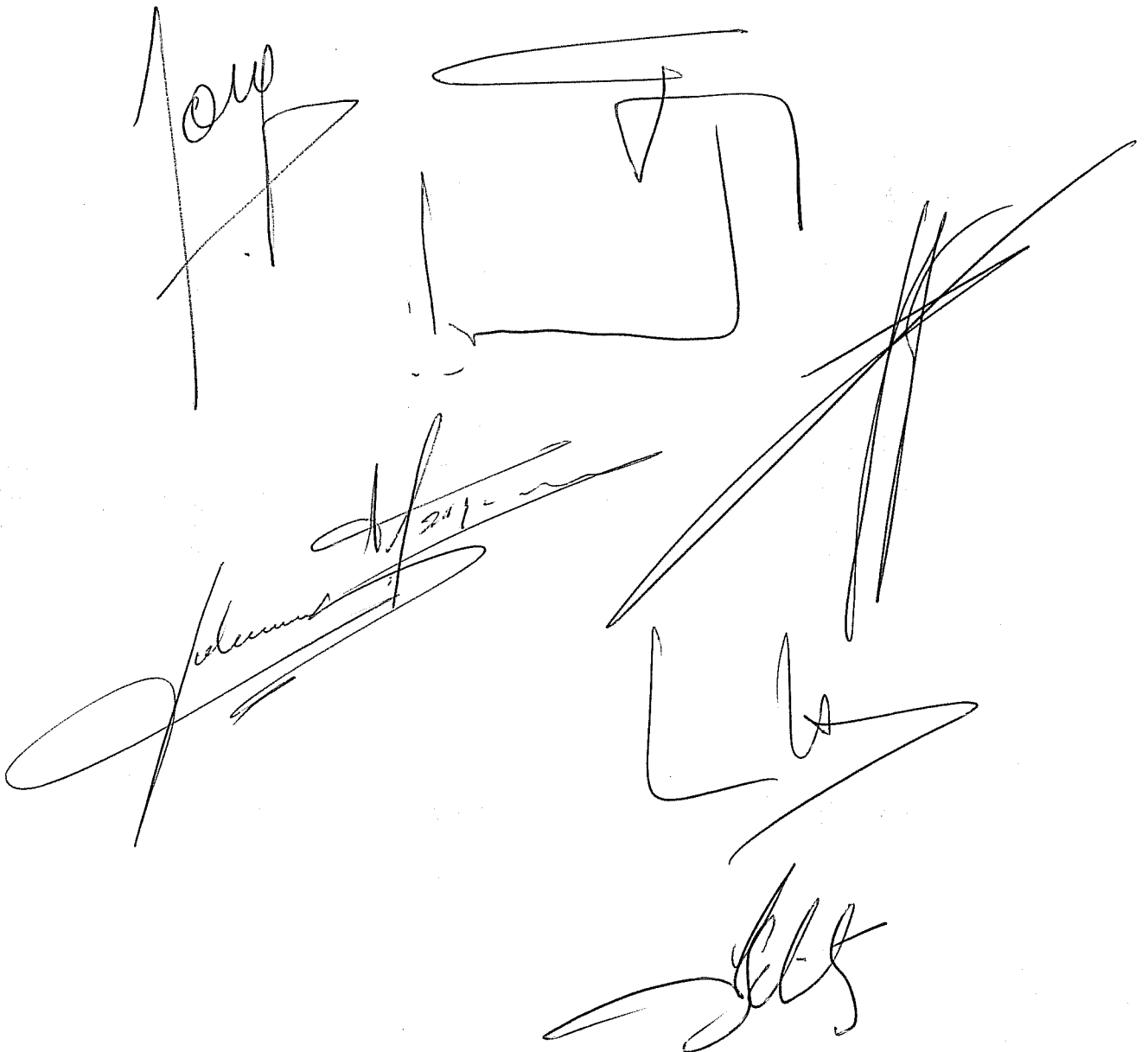
CLOTURE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes heures.

**DONT PROCES-VERBAL.**

Dressé, lieu et date que dessus.

Lecture faite, les actionnaires, titulaires de parts bénéficiaires et intervenants, ici présents ou représentés comme dit est, et qui ont exprimés le désir, ainsi que les deux membres du bureau et le commissaire, ont signé.



The image contains several handwritten signatures and initials in black ink. At the top left, there is a signature that appears to be 'Mou'. To its right is a large, stylized signature consisting of a horizontal line, a vertical line, and a large loop. Below these, there are several more signatures. One is a long, sweeping signature with the word 'Golemans' written in the middle. Another is a signature with '2010' written above it. To the right of these, there is a signature with multiple overlapping lines. Below that is a signature that looks like 'Lb'. At the bottom center, there is a signature that appears to be 'SLS'.